

NOTE D'INFORMATION

n° 26.19 – juin 2026

Les résultats 2025 des évaluations Repères à l'école élémentaire en mathématiques

► À la rentrée 2025, tous les élèves du CP au CM2 ont passé une évaluation en mathématiques. Le domaine de l'écriture des nombres entiers est le mieux réussi quel que soit le niveau de scolarisation. Les évaluations les moins bien réussies sont la résolution de problèmes du CP au CE2 et les automatismes de calcul (mémorisation de faits numériques et de procédures) en CM1 et CM2. Par rapport à 2024 ou sur une période plus longue, les résultats sont globalement stables, à l'exception du CM1, dont les résultats sont en hausse sur la période 2023-2025. Les performances sont moins affirmées en éducation prioritaire (EP), surtout en résolution de problèmes. Entre 2024 et 2025, les écarts de performance entre les élèves scolarisés hors éducation prioritaire et ceux en EP sont en légère hausse pour quatre des six compétences évaluées en CM2. À partir du CE1, les garçons ont de meilleures performances que les filles, hormis pour « calculer mentalement » et « reproduire un assemblage » en CE1 et « poser et calculer » en CE2 et CM1. À niveau social équivalent, des différences de taux de maîtrise apparaissent selon le type de commune : la compétence « résoudre des problèmes » est ainsi mieux réussie par les élèves scolarisés dans des communes rurales.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Laetitia Evrard, Hugo Girardeau-Barthet, Massimo Loi, Maude Mathieu, Chloé Mellet, Lourdes Rojas Rubio, DEPP-B2
Cédric Bourgeois, Pierre Conceicao, Julien Desclaux, Lauriane Magnino, Stéphanie Le Breton, DEPP-B5
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : opixido
e-ISSN 2431-7632

► En septembre 2025, tous les élèves de l'école élémentaire ont passé une évaluation standardisée en français et en mathématiques sur support papier. Au total, 3,9 millions d'élèves ont été évalués, dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat. Il s'agit de la huitième édition de ce dispositif initié en 2018 pour le CP et le CE1, de la troisième édition pour le CM1 et de la deuxième édition pour les CE2 et CM2. Ces évaluations visent à proposer, dès le début d'année, des repères permettant aux enseignants d'apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de leurs élèves. Les professeurs peuvent ainsi identifier les besoins individuels de chaque élève le plus rapidement possible et apporter l'aide la mieux adaptée. En 2025, les exercices proposés aux élèves étaient identiques à ceux de 2024 pour tous les niveaux évalués, ce qui permet d'observer l'évolution des résultats.

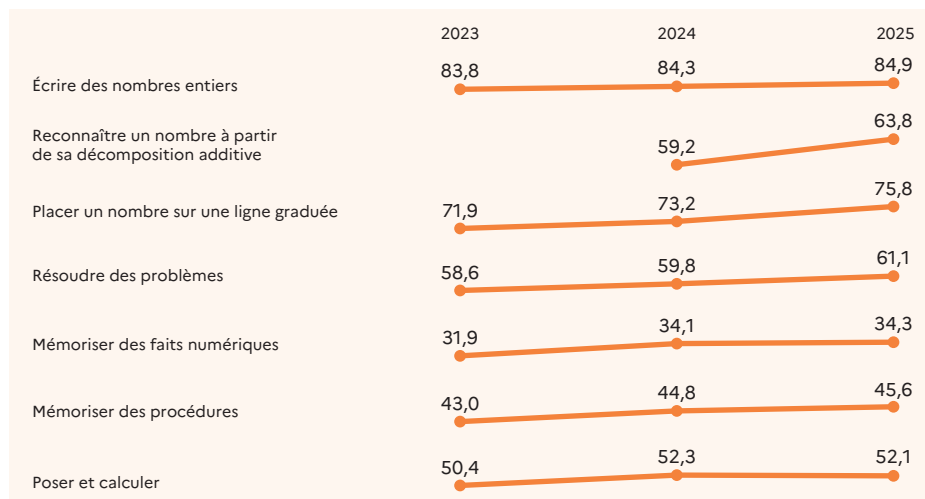
Hausse des résultats en CM1 entre 2023 et 2025 pour toutes les compétences comparables

À la rentrée scolaire 2025, quel que soit le niveau de scolarisation, au moins trois élèves sur quatre ont une maîtrise satisfaisante en lecture et en écriture de nombres entiers. Les compétences les moins réussies sont la résolution de problèmes en CP, CE1 et CE2 et la mémorisation de faits numériques et de procédures en CM1 et CM2.

Entre 2024 et 2025, les résultats sont stables ou en hausse pour la majorité des compétences évaluées en mathématiques, quel que soit le niveau. En CP, le taux de maîtrise des élèves augmente pour « résoudre des problèmes » et « placer un nombre sur une ligne graduée » (respectivement +1,3 point et +1,1 point). En CE1, le taux de maîtrise est stable dans toutes les compétences évaluées. En CE2, les résultats sont en hausse pour « reconnaître un nombre à partir de sa décomposition additive » (+1,8 point) et « placer un nombre

sur une ligne graduée » (+1,0 point). En CM1, la part d'élèves ayant un taux de maîtrise satisfaisante augmente de 4,5 points pour « reconnaître un nombre à partir de sa décomposition additive », de 2,6 points pour « placer un nombre sur une ligne graduée » et de 1,4 point pour « résoudre des problèmes » ▼ figure 1. En CM2, la maîtrise des élèves progresse pour « utiliser les différentes représentations d'un nombre » et « mémoriser des faits numériques » (respectivement +1,8 point, +1,6 point) (voir figures 1.1 à 1.4 en ligne).

► 1 Proportion d'élèves dans les groupes satisfaisants dans les compétences comparables en mathématiques en début de CM1, entre 2023 et 2025 (en %)



Lecture : en début de CM1, en 2025, 84,9% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans la compétence « écrire des nombres entiers ». **Champ** : écoles du ministère de l'Éducation nationale, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat. **Source** : DEPP, évaluation Repères CM1.

Entre 2019 et 2025, en CP et en CE1, les taux de maîtrise sont stables ou en hausse. La réussite des élèves de CP progresse en comparaison de nombres, en résolution de problèmes et en écriture de nombres entiers (respectivement +4,1 points, +3,3 points et +1,9 point). En CE1, les résultats sont stables pour cinq des huit compétences évaluées. Par rapport à 2023, en CM1, la part d'élèves ayant un taux de maîtrise satisfaisante augmente pour les six compétences comparables. Ces hausses sont comprises entre 1,1 point pour « écrire des nombres entiers » et 3,9 points pour « placer un nombre sur une ligne graduée ».

À tous les niveaux, des écarts de performance entre les élèves scolarisés en EP et hors EP plus marqués en résolution de problèmes

En 2025 comme les années précédentes, quels que soient le niveau et la compétence évalués, les élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire (HEP) obtiennent des taux de maîtrise satisfaisante supérieurs à ceux scolarisés en éducation prioritaire (EP). Les écarts les plus marqués concernent la résolution de problèmes pour l'ensemble des niveaux et varient de 16,7 points de pourcentage en CE2 à 20,7 points en CM2 ↘ **figure 2.1** (voir figures 2.2A et 2.3A à 2.5A en ligne).

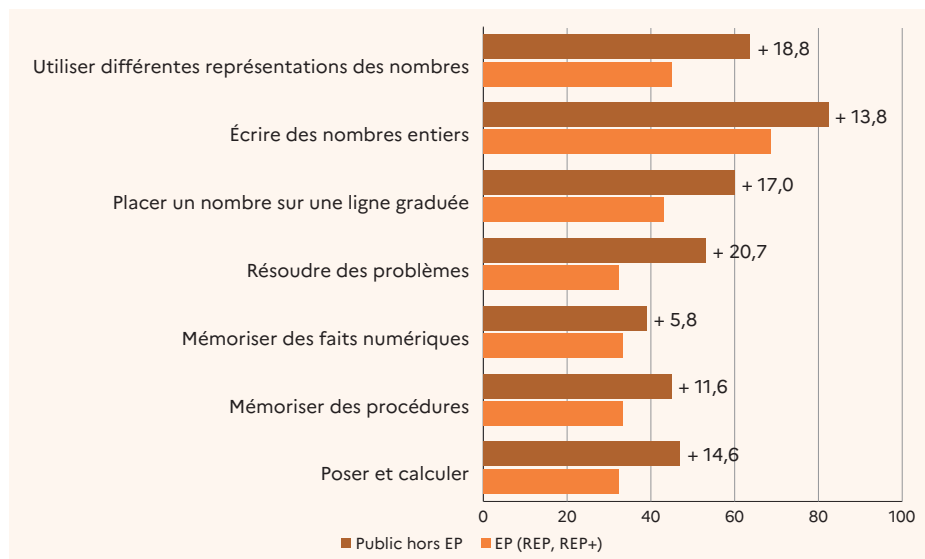
À l'inverse, du CE2 au CM2, les écarts les moins prononcés portent sur la compétence « mémoriser des faits numériques » (3,7 points en CE2 et 5,8 points en CM1 et en CM2). Pour les autres niveaux, les écarts les plus faibles concernent les compétences « lire des nombres entiers » en CP et « reproduire un assemblage » en CE1 (respectivement 4,5 points et 7,4 points).

Les différences observées entre le public hors EP et l'éducation prioritaire sont à relativiser en raison du profil social en moyenne moins favorisé des élèves scolarisés en éducation prioritaire.

Entre 2024 et 2025, les écarts de performance entre les élèves scolarisés hors EP et ceux en EP sont en légère hausse pour certaines compétences : « comparer des nombres » en CP (+0,5 point), « lire des nombres entiers » en CE1 (+0,5 point), et « mémoriser des faits numériques » (+0,9 point), « poser et calculer » (+0,6 point), « résoudre des problèmes » (+0,5 point) et « mémoriser des procédures » (+0,5 point) en CM2.

Sur cette même période, les écarts de performance entre les élèves scolarisés hors EP et ceux en EP diminuent au contraire pour certaines compétences du CP

2.1 Écarts de performance en début de CM2 entre élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et élèves scolarisés en éducation prioritaire, septembre 2025 (en points de pourcentage)



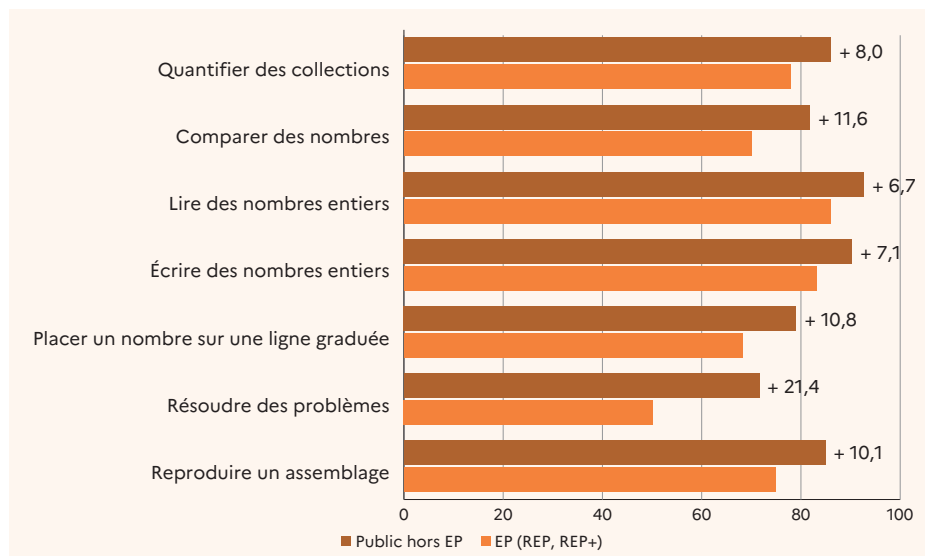
Lecture : en 2025, dans la compétence « utiliser différentes représentations des nombres », en début de CM2, l'écart de taux de maîtrise satisfaisante entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 18,8 points de pourcentage.

Champ : écoles du ministère de l'Éducation nationale, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation Repères CM2.

Réf. : Note d'Information, n° 26.19. DEPP

2.2 Écarts de performance en début de CP entre élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et élèves scolarisés en éducation prioritaire renforcée, septembre 2025 (en points de pourcentage)



Lecture : en 2025, dans la compétence « quantifier des collections », en début de CP, l'écart de taux de maîtrise satisfaisante entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ est de 8,0 points de pourcentage.

Champ : écoles du ministère de l'Éducation nationale, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluation Repères CP.

Réf. : Note d'Information, n° 26.19. DEPP

au CM1. Elles concernent la résolution de problèmes en CP et en CE1 (respectivement -1,3 et -0,5 point), l'écriture des nombres entiers en CP et CM1 (respectivement -0,6 et -0,5 point), la ligne graduée en CM1 (-0,5 point) et la décomposition additive des nombres en CE2 (-0,5 point). Pour les compétences concernées, la réduction des écarts entre 2024 et 2025 est liée à une augmentation légèrement plus importante des performances des élèves scolarisés en EP par rapport à celle

des élèves scolarisés hors EP. Pour « résoudre des problèmes » en CE1, la réduction des écarts est portée par une baisse plus importante de la proportion des élèves présentant une maîtrise satisfaisante hors EP que celle des élèves en éducation prioritaire. Sur une période plus longue (2019-2025 pour le CP et le CE1 et 2023-2025 pour le CM1), pour les compétences comparables, les écarts de performance entre les élèves scolarisés hors EP et ceux en EP sont stables, à l'exception de trois compétences en CP,

pour lesquelles les écarts se réduisent : « comparer des nombres », « résoudre des problèmes » et « écrire des nombres entiers » (respectivement -3,3 points, -2,3 points et -1,2 point).

Entre 2019 et 2025, en CP et en CE1, les écarts de performance entre les élèves scolarisés hors EP et en REP+ se réduisent sensiblement pour trois compétences

En 2025, les écarts de performance entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et ceux scolarisés en REP+ varient selon les niveaux et les compétences évaluées. Du CP au CM2, les différences les plus marquées concernent la résolution de problèmes (de 20,4 points en CE2 à 25,0 points en CM1) (et voir figures 2.3 à 2.5 en ligne).

À l'inverse, les écarts les moins prononcés portent sur la compétence « mémoriser des faits numériques » du CE2 au CM2 (4,2 points en CE2, 6,4 points en CM1 et 5,8 points en CM2). En CP, l'écart le moins important concerne la compétence « lire des nombres entiers » (6,7 points) (voir figure 2.2). En CE1, l'écart est le plus faible pour la compétence « reproduire un assemblage » (9,4 points). Entre 2024 et 2025, les écarts de performance entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ sont le plus souvent stables (pour 27 des 40 compétences évaluées, tous niveaux confondus). Huit compétences, évaluées du CP au CM1, présentent des réductions d'écarts de performance. Les baisses les plus importantes concernent « résoudre des problèmes » (-1,2 point en CP et -0,8 point en CE1), « placer un nombre sur une ligne graduée » (-0,8 point en CE2 et -0,5 point en CE1) et « écrire des nombres entiers » (-0,7 point en CP et en CM1). Ces écarts diminuent également en CE2 pour les compétences « poser et calculer » (-0,6 point) et « reconnaître un nombre à partir de sa décomposition additive » (-0,5 point). En CP, CE2 et CM1, ces baisses s'expliquent par une progression des résultats plus marquée pour les élèves scolarisés en REP+ que pour ceux scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire. En CM1, elles reflètent un recul des performances dans ces compétences des élèves du secteur public hors éducation prioritaire. À l'inverse, les écarts de performance entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ augmentent légèrement pour cinq compétences : « comparer des nombres » en CP (+0,9 point), « mémoriser des procédures » et « résoudre

des problèmes » en CM1 (respectivement +0,8 et +0,5 point) et « mémoriser des faits numériques » en CM1 et en CM2 (respectivement +0,6 et +0,8 point). Ces hausses s'expliquent principalement par une progression des résultats plus marquée pour les élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire que pour ceux scolarisés en REP+, sauf pour la compétence « comparer des nombres » en CP, où l'écart augmente en raison d'un recul plus important des élèves de REP+. Sur la période 2019-2025, les écarts se réduisent pour trois compétences en CP : « comparer des nombres », « résoudre des problèmes » et « écrire des nombres entiers » (respectivement -4,4 points, -3,3 points et -1,7 point) et pour une compétence en CE1 : « reproduire un assemblage » (-1,0 point). La réduction des écarts de performance est due à une hausse des performances des élèves scolarisés en REP+ plus importante que celles des élèves hors EP. Entre 2023 et 2025, en CM1, les écarts de performance entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ augmentent pour la compétence « mémoriser des faits numériques » (+1,0 point).

En mathématiques, de meilleurs résultats pour les garçons à partir du CE1, avec un accroissement des écarts filles-garçons jusqu'en CM2

En 2025, les garçons obtiennent de meilleurs résultats que les filles à partir du CE1 pour la majorité des compétences évaluées

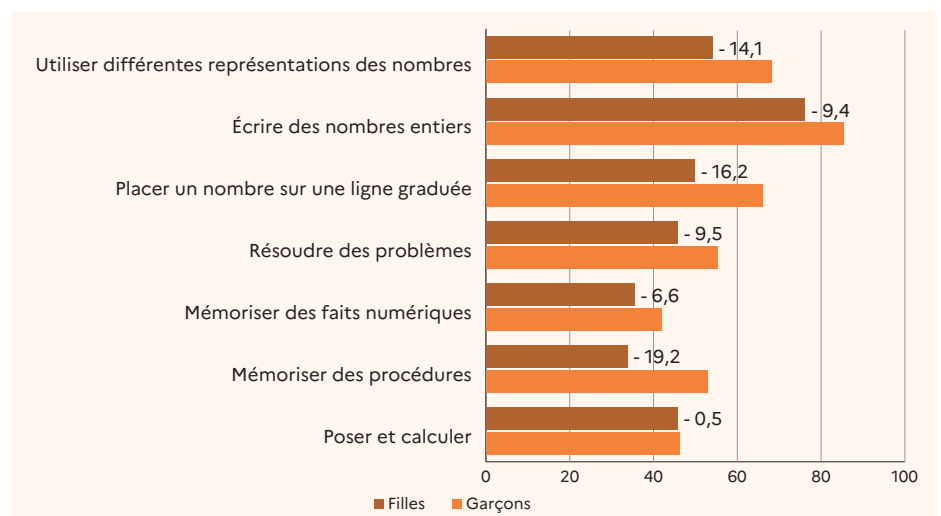
en mathématiques, à l'exception de « poser et calculer » en CE2, CM1 et CM2. Par ailleurs, dès le CE1, les écarts se creusent en faveur des garçons.

Les écarts les plus importants concernent la compétence « mémoriser des procédures » en CE2, CM1 et CM2 (respectivement 14,7 points, 18,2 points et 19,2 points en faveur des garçons). Cette compétence est mesurée à travers des épreuves chronométrées. La compétence « placer un nombre sur une ligne graduée » présente également des écarts importants en faveur des garçons en CE2, CM1 et CM2 (respectivement 9,3 points, 12,0 points et 16,2 points) (voir figure 3 (et voir figures 3.1 à 3.4 en ligne)).

En CP, hormis pour la compétence « comparer des nombres » (+0,9 point en faveur des garçons), les filles ont des performances légèrement supérieures à celles des garçons, avec des écarts variant de 0,5 à 3,8 points. En CE1, deux compétences sur huit sont mieux réussies par les filles : « calculer mentalement » et « reproduire un assemblage » (respectivement 2,8 points et 3,1 points en faveur des garçons). En CE2, les filles et les garçons font jeu égal pour la compétence « ordonner les nombres » (-0,3 point). Au cycle 3, les écarts les plus faibles portent sur « poser et calculer » en CM1 et en CM2 (respectivement +0,6 point et -0,5 point).

Entre 2024 et 2025, les écarts entre filles et garçons sont globalement stables pour les compétences comparables avec des variations légères pour certaines d'entre elles. Ils augmentent légèrement pour la compétence « placer un nombre sur une ligne graduée » en CP et en CM2

3 Écarts de performance en début de CM2 entre filles et garçons, septembre 2025 (en points de pourcentage)



Lecture : en 2025, dans la compétence « utiliser différentes représentations des nombres », en début de CM2, l'écart de taux de maîtrise satisfaisante entre les filles et les garçons est de 14,1 points de pourcentage en faveur des garçons.
Champ : écoles du ministère de l'Éducation nationale, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat.
Source : DEPP, évaluation Repères CM2.

Réf. : Note d'Information, n° 26.19. DEPP

(respectivement +0,6 point et +0,5 point). À l'inverse, les écarts diminuent pour cette même compétence en CE1 et en CE2 (respectivement -0,5 point et -0,7 point), ainsi que pour la compétence « reconnaître un nombre à partir de sa décomposition additive » en CE2 et en CM1 (respectivement -0,8 point et -0,6 point) et pour les compétences « mémoriser des faits numériques » et « mémoriser des procédures » en CE2 (respectivement de 0,8 et 0,7 point).

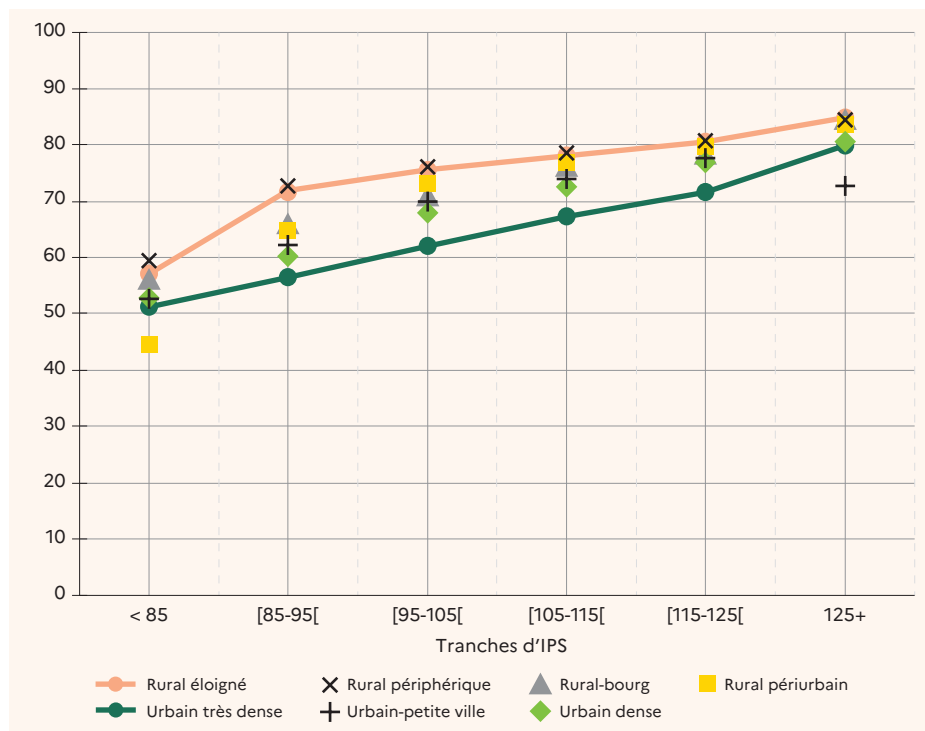
À niveau social équivalent, les performances varient selon le type de commune et la compétence évaluée

La DEPP a élaboré un indice de position sociale (IPS) qui permet de rendre compte du niveau social des établissements. L'IPS résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans un établissement. Par ailleurs, une typologie des communes en neuf catégories a été établie par la DEPP pour décrire le système éducatif (*Note d'Information* n°19.35).

À niveau social comparable, des différences de taux de maîtrise apparaissent selon le type de commune. Par exemple, les élèves scolarisés dans des écoles dont l'IPS est compris entre 95 et 105 ont un taux de maîtrise de la compétence « résoudre des problèmes » plus élevé lorsqu'ils sont scolarisés dans des communes « rurales éloignées » que dans des communes « urbaines très denses ». L'écart de taux de maîtrise satisfaisante varie de 6,9 points pour le CE2 à 13,4 points pour le CP, au bénéfice des élèves scolarisés dans des communes rurales ↘ **figures 4** (et voir figure 4.4A en ligne).

Les écarts sont plus modérés pour la compétence « mémoriser des procédures » évaluées en CE2, CM1 et CM2 : pour les écoles dont l'IPS est situé entre 95 et 105, l'écart est de 3,2 points en CE2 et en CM2 et de 2,1 points en CM1, toujours au bénéfice des écoles rurales. Ce constat est moins affirmé, voire s'inverse pour d'autres compétences (voir figures 4.2B à 4.4B en ligne). ■

↘ 4 Proportion d'élèves dans le groupe satisfaisant dans la compétence « résoudre des problèmes » en début de CP, par type de commune et tranches d'IPS, septembre 2025 (en %)



Lecture : en 2025, en début de CP, 84,8% des élèves scolarisés dans des écoles situées dans une commune classée « rural éloigné » et dont l'IPS est supérieur ou égal à 125 atteignent un niveau de maîtrise satisfaisant dans la compétence « résoudre des problèmes ». **Champ** : écoles du ministère de l'Éducation nationale pour lesquelles l'IPS est disponible, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat. L'IPS n'est pas disponible pour 13,3% des écoles accueillant des élèves de CP, ce qui concerne 6,2% des élèves de CP. **Source** : DEPP, évaluation Repères CP.

Réf. : *Note d'Information*, n° 26.19. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la *Note d'information* 26.19, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information